

Cet audit annuel a pour but de contrôler si les normes de sécurité sont respectées notamment pour tout ce qui concerne l'activité et le cadre de travail des employés de la copropriété.

Toutes les exigences de cet audit avaient été reportées d'années en années au risque de prendre des responsabilités lourdes en cas d'accident. Nous avons donc décidé de remédier à cette situation sur plusieurs plans en respect des textes :  
-interdiction absolue

faite aux salariés de « délivrer » une personne bloquée dans l'ascenseur. Seul l'ascensoriste y est habilité.

-changement des serrures des accès aux toits : cet accès est interdit aux salariés et aux résidents. Seules les entreprises sont couvertes.  
-mise aux normes des prises dans les gaines électriques des entrées.

-mise aux normes du transformateur et fermeture à clé de son accès.

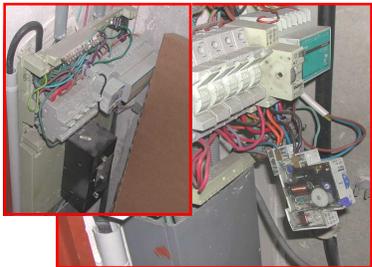
Devant ces mesures traduites comme une bonne volonté, le dernier contrôle nous a donné un délai supplémentaire pour installer l'éclairage des vides sanitaires ainsi

qu'une rampe de maintien.

Or pour installer l'éclairage dans les vides sanitaires, il faut d'abord mettre aux normes les tableaux électriques des premiers étages dont l'état est calamiteux (Cf photos à titre d'exemple), avec interrupteurs différentiels, disjoncteurs modulaires, câblage de l'ensemble etc...

Cette opération commence dès ce mois de décembre et se poursuivra en janvier 2008.

Dans la foulée l'éclairage des vides sanitaires sera effectué.



Etat des boîtiers électriques

## Bâtiment A 1

Reprise des travaux :  
8 janvier 2008

Année 2007 n° 6

Novembre/Décembre



BULLETIN D'INFORMATION DU DOMAINE SAINT JEAN

# LE LIEN DE LA COPRO

## LE MOT DE LA PRESIDENTE

Depuis quelques années, les colonnes verticales d'arrivée d'eau, à l'image de la vétusté du lotissement, cèdent les unes après les autres.

Certains bâtiments ont eu la riche idée de les remplacer à titre de prévention d'une catastrophe assurée.

D'autres, par négligence ou insouciance ont reporté sine die cette intervention onéreuse mais nécessaire.

La rupture peut se faire à n'importe quel niveau, dans n'importe quel appartement et à n'importe quel moment ; et là, à défaut d'avoir tiré le pompon, on appelle le plombier (le plombier, pardon !) en urgence, l'eau est coupée, et en plus des dégâts occasionnés dans quelques appartements, on est obligé de déboursier l'argent pour remplacer la dite colonne.

C'est ce qui vient d'arriver au bâtiment D2, début décembre où la colonne horizontale dans le vide sanitaire a également été changée, son état étant identique à celui de la verticale

A la veille des fêtes et de la nouvelle année, sans

« A L'EAU, »  
PLOMBIER !

doute faudrait-il prendre de bonnes résolutions.

Je propose aux délégués et copropriétaires des bâtiments n'ayant pas encore changé leurs colonnes, de se concerter par bâtiment, et si un accord majoritaire se dégage dans chaque bâtiment, les travaux pourront avoir lieu sans doute sur la base d'un prix remis.

En attendant, au diable les soucis et bonnes fêtes à tous !

Michèle SENATORE





**Rappel de la démarche de la Présidente**

↳ 2 octobre 2007 : visite à la mairie du 11<sup>e</sup>/12<sup>e</sup>

↳ 8 octobre 2007 : adresse d'un dossier complet avec argumentaire et photos à M Blum, maire du secteur, M. Gaudin, maire de Marseille et M. Guerini, président du Conseil Général. Tous ont répondu.

↳ 15 novembre 2007 : rencontre sur site entre la Présidente et une délégation de 12 personnes mandatées par la mairie.

AL  
L  
E  
T  
T  
U  
B  
E  
F  
E  
R  
E



EL  
C  
O  
P  
R  
O  
S  
O  
S  
T  
E  
R  
I  
E  
R



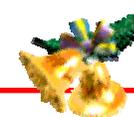
qui contourne la copro



EL  
C  
O  
P  
R  
O  
S  
O  
S  
T  
E  
R  
I  
E  
R



... rue Pierre Ménard



**Arbres des parkings**

avril 2007



**Abattage**  
des arbres  
malades qui  
causaient des dégâts  
aux véhicules  
(parkings privés)

novembre 2007

**Remplacement :**  
21 micocouliers  
plantés par nos  
employés sur les  
parkings privés avec  
rajout de terre  
et d'engrais



**Autres arbres**

décembre 2007

Début de l'action de remplacement  
des arbres abattus depuis 1994 et jamais remplacés :

- 4 cyprès florentins
- 2 chênes verts
- 1 cèdre
- 4 lauriers roses

Par ailleurs d'autres travaux importants d'entretien des espaces verts ont été menés, notamment : enlèvement d'une grande partie des vieilles souches, abattage d'arbres morts et /ou dangereux (2 peupliers, 2 cyprès et 1 acacias), taille de 17 micocouliers. De plus 12 arroseurs défectueux devenus totalement inefficaces ont été remplacés.

Enfin l'opération de remplacement de la clôture de la copropriété (grillage) a débuté ce mois de décembre 2007 par 20 m à l'entrée F, au-dessus de la butte avenue de la Grognarde. Début janvier 2008, 120 m seront remplacés derrière les bâtiments F où le grillage est complètement affaissé. Les piquets sont conservés et remis à neuf par les employés de la copropriété.